

L'égalité filles = garçons dès le plus jeune âge



**Contribuer à une éducation égalitaire
entre les filles et les garçons
au niveau primaire**

LIVRET n° 1 **« Enjeux, textes officiels et premières pistes pédagogiques »**

3^{ème} édition : Juillet 2014



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine
éducation
nationale





Que dit la loi ? Un rôle clé des acteurs - actrices du système éducatif pour l'égalité

L'égalité entre les filles et les garçons constitue une obligation légale et une mission fondamentale pour l'éducation nationale. Bien que les écoles et les établissements soient devenus mixtes dans les années 70, trop de disparités subsistent encore dans les parcours scolaires des filles et des garçons.

Le système éducatif est pourtant un acteur clé dans l'éducation égalitaire, nécessaire à l'épanouissement individuel des enfants et au progrès de la société.

1924	Programmes scolaires identiques pour les filles et les garçons.
1937	Les enseignantes ont le droit d'enseigner le latin.
1944	Droit de vote et d'éligibilité des femmes.
1946	La constitution stipule que « la loi garantit à la femme des droits égaux à ceux de l'homme dans tous les domaines ».
1957	La question de la mixité des enseignants du second degré est mise en avant non pas sur fond idéologique mais pour des raisons économiques : il s'agit dans un contexte de croissance urbaine et de baisse de la population dans les campagnes de continuer à accueillir les enfants au plus près de leur domicile.
1975	Loi Haby : mixité obligatoire dans tous les établissements (école, collège, lycée).
1979 ratifiée en 1983	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
1989 ratifiée en 1990	La Convention internationale des droits de l'enfant prône une éducation qui vise à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités.
25 février 2000	1 ^{ère} Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. Dès les années 2000, l'égalité filles-garçons apparaît parmi les cinq priorités des systèmes éducatifs européens.
23 avril 2005	Code de l'éducation – article L. 121-1 relatif à la mixité, et à la mission d'information des écoles, collèges et lycées sur les violences et à l'éducation à la sexualité
2005	Déclinaison de la convention nationale en région Ile-de-France signée par les trois Recteurs, le Préfet de région et le Président du Conseil régional.
9 juillet 2010	La loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants prévoit une information consacrée à la lutte contre les préjugés sexistes à tous les stades de la scolarité.
7 février 2013	La Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018 (BO n° 6) est articulée « autour de 3 chantiers prioritaires : 1. Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes 2. Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes 3. S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude ». Dans le chantier n°1 : il est question de « donner aux élèves les outils nécessaires pour mieux appréhender le traitement de genre dans les médias : mettre en place des actions de décryptage des représentations stéréotypées des femmes et des hommes dans les médias, jeux vidéo, clips musicaux en y associant le Clemi. », et dans le chantier n°2 : d'« inclure dans les différents travaux sur la vie scolaire la thématique des relations entre les filles et les garçons et des violences sexistes et sexuelles. » pour « mieux connaître et prévenir les situations liées aux comportements et violences à caractère sexiste et sexuel dans le système éducatif ».
9 septembre 2013	La Charte de la laïcité à l'École à valeur déclarative et pédagogique a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle précise pour l'article 9 : « La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre. »
30 juin 2014	Le Plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école définit trois grandes actions : - La formation à l'égalité filles-garçons pour les enseignants et cadres de l'éducation nationale sera généralisée. - Des séquences pédagogiques enrichies seront préparées par les enseignants à partir d'outils rénovés et simplifiés. - L'égalité entre les filles et les garçons sera inscrite dans les projets d'école et d'établissement.



Une situation contrastée entre les filles et les garçons, porteuse d'inégalités

Malgré l'acquisition au 20^{ème} siècle de l'égalité des droits, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est toujours pas réalisée dans notre société :

- les femmes gagnent en moyenne 27% de moins de les hommes ;
- plus de la moitié des emplois occupés par les femmes (51,7 %) est concentrée dans 12 des 87 familles professionnelles (contre 20 pour les hommes) ; ces emplois se caractérisent par un fort taux de temps partiel (30,2% de femmes contre 6,9% d'hommes actifs) et une précarité de statut et de rémunération.
- les métiers mixtes sont rares : en 2009, 12 % des personnes en emploi occupent des métiers « mixtes » (c'est-à-dire entre 40 et 60 % de chaque sexe). Il s'agit en majorité de métiers très qualifiés du tertiaire.
- 1 femme décède tous les 3 jours sous les coups de son (ex-)conjoint/compagnon : 121 femmes et 13 enfants sont décédés en 2013 ; 1 femme sur 10 est victime de violences verbales, psychologiques, physiques et/ou sexuelles de la part de son conjoint/concubin.

A l'école, les filles réussissent mieux que les garçons...

Dès l'école primaire, les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Elles redoublent moins, leur taux de réussite au diplôme national du brevet et au baccalauréat est plus élevé.

... mais on constate que les parcours scolaires entre les filles et les garçons sont différents

- À la fin du collège, quel que soit leur milieu social d'origine ou leur réussite scolaire, les filles s'orientent plus vers l'enseignement général et technologique que vers l'enseignement professionnel.
- Dans les filières générales, les filles se répartissent équitablement entre les 3 sections, les garçons se concentrent essentiellement en S et désertent les deux autres filières (surtout la littéraire).
- Après le baccalauréat, dans les classes préparatoires aux grandes écoles, 73,7 % des élèves des filières littéraires sont des filles, pour 29,7 % des élèves scientifiques. Seulement 28 % des diplômes d'ingénieurs sont délivrés à des femmes.

Les filles et les garçons intériorisent les stéréotypes de sexe.

Les adultes qui éduquent, enseignent et orientent les enfants, continuent en général à conformer les filles et les garçons à ce qui est reconnu comme leur domaine respectif de compétences dans les schémas socioprofessionnels. Ainsi filles et garçons anticipent des rôles adultes en fonction de représentations stéréotypées.

D'autre part, les normes du masculin en vigueur dans certains groupes de pairs imposent aux garçons d'adopter des conduites transgressives et de marquer leur refus des normes scolaires, ce qui peut les entraîner dans une spirale de sanctions et d'échecs. A l'inverse, les normes du féminin encouragent les filles à adhérer aux normes scolaires (être sage, respecter les consignes, satisfaire les attentes de l'enseignant-e). Elles le font au détriment de leur libre expression et négligent également le développement de leur potentiel et de leur ambition lorsqu'il n'est pas conforme aux assignations de genre et aux attentes des adultes.

En proscrivant l'expression d'émotions, l'éducation des garçons peut par ailleurs conduire à des comportements sexistes et favoriser les conduites violentes, notamment à l'égard des filles et des femmes. Selon l'enquête SIVIS 2010-2011, la violence en milieu scolaire reste un phénomène fortement sexué qui se déroule majoritairement entre personnes de sexe masculin. Les filles subissent des actes de nature très différente de celle que subissent les garçons. Elles sont par exemple plus affectées par les violences à caractère sexuel, 13% des violences subies contre 0,5% pour les garçons.



L'égalité filles-garçons dans les programmes

Bulletin Officiel n°3 du 18 juin 2008

① Dans les programmes de l'école maternelle : devenir élève

L'enseignement de l'égalité des sexes entre en jeu dans le développement de deux compétences fondamentales : **le respect de l'autre et la coopération.**

 L'objectif est d'apprendre à l'enfant à **reconnaître ce qui le distingue des autres** et à se faire reconnaître comme personne, à vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles.

 **Vivre ensemble : apprendre les règles de civilité et les principes d'un comportement conforme à la morale**

Une attention particulière sera apportée aux fondements moraux de ces règles de comportement, tel que **le respect de la personne.**

 **Coopérer et devenir autonome**

Ils s'intéressent aux autres et collaborent avec eux.

 **A la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :**

- **respecter les autres** et respecter les règles de la vie commune ;
- écouter, aider, **coopérer.**

② Dans les programmes de l'école élémentaire : l'instruction civique et morale

Découvrir les principes de la morale	CP CE1	Premiers principes de la morale - Découvrir de nouveaux principes de morale présentés sous forme de maximes simples.
Règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie	CE2	Refus des discriminations de toute nature - Identifier quelques droits des enfants et pouvoir les illustrer par des exemples : être égaux en droits (filles, garçons ; - Connaître la définition de discrimination ; - Connaître la définition de discriminer ; - Reconnaître une situation de discrimination.
Règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie	CM1	Refus des discriminations de toute nature - Citer et illustrer quelques cas simples de discriminations dont celui du sexe.
Estime de soi, respect de son intégrité et de l'intégrité des personnes	CM2	Principales règles de politesse et de civilité, respect d'autrui - Respecter ses pairs et les adultes, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons.

3 Dans le Livret personnel de compétences : les compétences sociales et civiques

Compétence 6	Palier 1	Avoir un comportement responsable Respecter les autres et les règles de la vie collective
	Palier 2	Avoir un comportement responsable Respecter tous les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons Explicitation de cet item - Connaître et respecter les règles de la mixité. - S'abstenir de tout comportement violent, sexiste ou raciste. Indications pour l'évaluation - appliquer les principes de la « <i>Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale</i> » dans les situations de vie de classe ; - identifier tout comportement de violence, toute <i>attitude sexiste</i> ou raciste empruntés à l'actualité ou à la littérature de jeunesse.
	Palier 3	Avoir un comportement responsable Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences



Les représentations et les attentes des enseignant-e-s, différenciées selon le sexe de l'élève

Même si les enseignant-e-s pensent avoir des pratiques égalitaires, des études en sociologie, en psychologie et en sciences de l'éducation montrent que :

-  les enseignant-e-s donnent plus souvent la parole aux garçons qu'aux filles ;
-  dès la maternelle, elles/ils tolèrent mieux la turbulence d'un garçon que d'une fille ;
-  elles/ils surévaluent les bons élèves garçons dans les disciplines scientifiques ; alors qu'ils/elles considèrent que les filles ont atteint le maximum de leurs capacités.
-  les contenus des exercices proposés sont souvent plus proches des vécus et intérêts des garçons ;
-  les pratiques des enseignant-e-s ne favorisent pas l'estime de soi des filles, ni ne valorisent leur vécu ou leurs intérêts.

Les différences entre les sexes sont ainsi construites et renforcées par les pratiques mises en œuvre.



Les gestes professionnels de l'enseignant-e : prendre en compte l'égalité

Missions des enseignant-e-s

- Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques égalitaires entre les filles et les garçons au quotidien dans toutes les disciplines ;
- Enseigner l'égalité filles/garçons ;
- Se rendre conscient-e-s des différences de genre construites par les acteur-ric-e-s éducatifs et véhiculés par les outils pédagogiques (manuels, littérature, jeux...), les discours avec les élèves et les interactions entre élèves ;
- Associer la communauté éducative (dont les parents) à cette démarche.

Actions /Modalités

1) Dans le discours et le vocabulaire :

- Ne pas parler au masculin neutre, ne pas tenir de propos sexistes, ne pas opposer les groupes de filles et de garçons ; exemple : « attendre l'heure de sortie » au lieu de « attendre l'heure des mamans » ;
- Eviter de traduire la règle de l'accord de l'adjectif par « le masculin l'emporte sur le féminin », préférer « l'accord se réduit au masculin » ou « se limite au masculin » ;
- Etre vigilant aux exemples donnés en étude de la langue (conjuguer avec « elle »).

2) Dans les pratiques ou les modes de fonctionnement :

- Réagir aux propos et attitudes qui seraient porteurs de sexisme (au même titre que le racisme) ;
- Observer avec les collègues l'organisation de l'espace dans la classe (notamment les coins-jeux et les jouets mis à disposition en maternelle), dans la cour de récréation, à la cantine... ;
- Faire participer les élèves, les parents à la réflexion ;
- Veiller à la mixité dans l'organisation du cours d'EPS ;
- Positionner les élèves de façon mixte ;
- Solliciter et attribuer alternativement la parole à un garçon et à une fille ;
- Accueillir les réponses des filles comme celles des garçons ;
- Eviter de poser systématiquement les questions visant à une émission d'hypothèses aux garçons et les questions visant à un rappel aux filles ;
- Confier des responsabilités en choisissant les élèves par ordre alphabétique ou en respectant l'ordre des tables.

3) Avec les supports d'apprentissage :

- S'interroger avec les collègues sur les ouvrages et magazines de la BCD ;
- Proposer des ouvrages mettant en action les femmes autant que les hommes dans la littérature et l'enseignement de l'histoire ;
- Choisir des albums jeunesse et manuels scolaires les moins imprégnés de stéréotypes et faire observer aux élèves les stéréotypes dont sont imprégnés les albums jeunesse et manuels scolaires pour une analyse critique ;
- Lire ou faire lire la littérature de jeunesse incluant une réflexion sur les rapports hommes / femmes.



Zoom sur les manuels scolaires et la littérature jeunesse

Développer l'esprit critique à l'égard des manuels scolaires et la littérature jeunesse

1) Etre conscient-e que les manuels/albums :

- représentent davantage des hommes que des femmes ;
- font peu cas de personnages féminins importants dans l'histoire ;
- proposent des images des femmes peu valorisantes et stéréotypées ;
- minorent le rôle des femmes que ce soit sur la scène socio-économique, politique ou culturelle

2) Enseigner cet esprit critique aux élèves.

Travailler en s'appuyant sur des ouvrages issus de la littérature jeunesse

1) Etre sensible aux stéréotypes véhiculés à travers :

- la marginalisation voire l'invisibilité des filles,
- la différenciation des activités entre les filles (tranquilles, à l'intérieur, dans un espace privé, avec des membres de la famille) et les garçons (actifs, à l'extérieur, dans l'espace public, avec des copains),
- les rôles assignés aux filles, et aux garçons,
- les injonctions malheureuses (Sois belle ! Sois fort !),
- les rôles assignés aux mères et aux pères.

2) Lire et faire lire des albums dits « progressistes », c'est-à-dire des albums qui reflètent une réalité diverse et en mouvement : des femmes qui travaillent, des filles courageuses et vives, des filles qui jouent à d'autres jeux que la poupée, des pères qui s'occupent de leurs enfants, et qui assument des tâches domestiques, des garçons qui pleurent, expriment leurs sentiments...

Sélection d'albums

*titre ou auteur faisant partie de la liste de référence de littérature jeunesse établie par l'Education Nationale

Objectifs	Albums maternelle	Albums élémentaire
Construire son identité sans préjugés	<i>Marcel la mauviette</i> Anthony Browne* Marlène Baleine Davide Cali et Sonja Bougaeva	<i>La fée sorcière</i> Brigitte Minne <i>Yakouba</i> Thierry Dedieu*
Voir « autrement » les mamans et les papas	<i>Un papa sur mesure</i> Davide Cali & Anna Laura Catone <i>Une vraie maman</i> René Gouichoux & Thomas Baas	<i>Anna et le gorille</i> Anthony Browne* <i>Les douze manteaux de maman</i> Marie Sellier & Nathalie Novi
Voir « autrement » les filles et les garçons	<i>Le tunnel</i> * Anthony Browne*	<i>Le tunnel</i> * Anthony Browne*
Amitié filles/garçons	<i>Roméo et Juliette</i> Mario Ramos	<i>Une histoire à quatre voix</i> Anthony Browne*
Elargir les choix professionnels	<i>Que vas-tu faire plus tard ?</i> Michel Boucher	<i>L'incroyable exploit d'Elinor</i> Tami Lewis Brown et François Roca

Pour une bibliographie plus large, aller sur le site de la DSDEN du 92 :

http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/lb_67222/espace-pedagogique à la rubrique « MDL 92 » ou directement sur le site du groupe départemental à la rubrique « Sensibiliser à l'égalité filles-garçon grâce à la littérature de jeunesse » : <http://blog.crdp-versailles.fr/mdl92/>

Bibliographie et sitographie

Pour en savoir plus

-  Le site du Ministère des droits des femmes : <http://www.femmes.gouv.fr>
Chiffres-clés : <http://femmes.gouv.fr/publications/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>
-  Le dossier Égalité Filles/garçons sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/pid23262-cid56592/initiatives-en-academies.html>
-  Les droits des femmes à travers les âges : dates clefs http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2009-01/dates_clefs.pdf
-  Comprendre l'éducation au prisme du genre, Isabelle Collet, 2011.
-  L'école : garçons, filles à égalité ? Entretien filmé sur la construction des inégalités à l'école : <http://www.universcience.tv/video-l-ecole-garcon-filles-a-egalite--1694.html>
-  Stéréotypes sexistes dans les albums, histoire et décryptage, Association européenne Du côté des filles, 2004 : http://www.ducotedesfilles.org/fr/cote_filles.htm
-  Le site du centre audiovisuel Simone de Beauvoir, sur la déconstruction des stéréotypes et l'éducation à l'image, dès le plus jeune âge : www.genreimages.fr

Pour disposer de ressources pédagogiques

-  Le site du groupe départemental MDL 92 : <http://blog.crdp-versailles.fr/mdl92/>
-  Le site **Égalité des Filles et des Garçons à l'école**, Ministère de l'Éducation Nationale <http://www.education.gouv.fr/cid4006/egalite-des-filles-et-des-garcons.html> avec des ressources pédagogiques : <http://www.educasources.education.fr/selecthema.asp?ID=127997>
-  **50 activités pour l'égalité filles / garçons**, Virginie Houadec et Michèle Babilot, Sceren CRDP Midi-Pyrénées, 2008.
-  **100 albums jeunesse pour l'égalité entre filles et garçons :** http://www.crdp.ac-grenoble.fr/cddp26/egalite_fille_garcon/
-  **Littérature de jeunesse non sexiste :** une sélection d'albums, de romans, de documentaires et des repères pour choisir, Mairie de Paris et l'association Adéquations, Mars 2011 : <http://www.adequations.org/spip.php?rubrique365>
-  Le site **Lab-elle** propose une sélection d'albums attentifs aux potentiels féminins : <http://www.lab-elle.org/>
-  **Base de données « égalithèque » :** <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque>

Contacts

Gilles RIVALLIN

Inspecteur de l'Éducation nationale dans les Hauts-de-Seine référent égalité filles-garçons dès le plus jeune âge - DSDEN 92

☎ 01 45 06 06 80

✉ Gilles.Rivallin@ac-versailles.fr

Laurence BRETON

Conseillère pédagogique Maîtrise de la langue, Compétences civiques et sociales, Esprit d'initiative et autonomie référente égalité filles-garçons dès le plus jeune âge - DSDEN 92

☎ 01 40 97 35 45

✉ Laurence.Breton1@ac-versailles.fr ou

<http://blog.crdp-versailles.fr/mdl92/>

Joanna KOCIMSKA

Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité/DDCS Hauts-de-Seine

☎ 01 40 97 45 70

✉ joanna.kocimska@hauts-de-seine.gouv.fr - <http://www.femmes.gouv.fr>

Amandine BERTON-SCHMITT

Chargée de mission « éducation »

Centre Hubertine Auclert, Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes

☎ 01 75 00 04 42

✉ amandine.berton-schmitt@hubertine.fr - <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/>